



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIGUORI

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liguori qui se tiendra le lundi 8 Avril 2019 à 20 heures, au 750, rue Principale à Saint-Liguori, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 640, rue Curé-Tremblay sur le lot 4372882 à Saint-Liguori.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage dans la marge de recul avant.

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 145, Domaine Gagnon, sur le lot 4372796 à Saint-Liguori.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'une propriété sur le terrain dont la superficie est de 1385,6 mètres carrés alors que le règlement indique que le terrain doit avoir une superficie minimale de 1500 mètres carrés.

Emplacement de l'immeuble :

L'immeuble faisant l'objet de la demande est le lot 4372874 de la rue Domaine Forget à Saint-Liguori.

Description de la demande :

La demande de dérogation mineure vise à autoriser le lotissement d'un terrain sur une rue sans issue sans y faire un rondpoint.

Ces demandes de dérogation sont disponibles pour consultation durant les heures d'ouverture du bureau municipal du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h..

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes lors de la séance du 8 Avril 2019 à 20 heures.

DONNÉ À SAINT-LIGUORI, CE 1^{er} JOUR DE MARS 2019.

Simon Franche
Directeur général et secrétaire-trésorier